



DECISION N° 167-2024

Portant validation de convention avec l'Ensemble Vocal de Paris pour un concert dans l'Abbatiale et la mise à disposition de la salle capitulaire.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le projet de convention avec l'Ensemble Vocal de Paris ;

Considérant que le projet d'un concert organisé par l'Ensemble Vocal de Paris aura lieu au sein de l'Abbatiale le 28 juin 2024 et le 30 juin 2024 ;  
Considérant le projet de la mise à disposition des espaces de l'Abbatiale et de la salle capitulaire à titre gracieux ;

DÉCIDE :

De valider la convention avec l'Ensemble Vocal de Paris.

signé électroniquement le 25/06/2024,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

